

La campagne de 1847 dans le canton de Fribourg [suite et fin]

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **36 (1891)**

Heft 2

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-336929>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

contraire instructif de ne pas trouver toutes les commodités que présentent la caserne et les places d'armes concentrées.

Conclusion. — St-Maurice doit être utilisé autant que possible pour les cours de répétition de sapeurs et de pionniers. Quant aux écoles, il faut y renoncer du moins pour le moment. Cependant la possibilité de devenir le siège des écoles ou d'une partie des écoles n'est pas absolument exclue, la ville de St-Maurice, secondée par le gouvernement du Valais, étant prête à faire tous les sacrifices pour remédier aux inconvénients signalés.

Rolle, 6 décembre 1890.

Lieut.-colonel PFUND.

La campagne de 1847 dans le canton de Fribourg.¹

(Suite et fin.)

A la nouvelle de cette invasion générale, le Conseil d'Etat donna, le 9 au matin, l'ordre au général Maillardoz de repousser la force par la force; mais celui-ci ne voulut pas se départir de son système de défense. Le 6 déjà, le président du conseil de la guerre aurait voulu qu'il fit une attaque directe sur Berne, en ce moment dégarnie de troupes. « Ce ne serait pas impossible, » lui dis-je, car à la pointe du jour nous pouvons nous y trouver avec 2,500 hommes, mais après ? Pour nous maintenir, il faudrait la coopération de nos alliés du centre de la Suisse, ou tout au moins le concours d'un fort parti conservateur dans le canton de Berne. » — « Mais il n'y a rien de semblable, me » répondit le général. Nous ne recevons aucune nouvelle de Lucerne et du Valais. Quant aux Bernois, ils sont terrorisés. Deux patriciens, MM. T. et M., avaient promis à l'avoyer Fournier de le renseigner sur les événements. Ils viennent de faire savoir à Surbeck que, placés sous une sévère surveillance, il ne fallait plus compter sur eux. » En effet, nous en étions réduits à payer fort cher les mensonges que nous débitaient des espions de bas étage. Par Heitenried, Riggisberg, Thun et le Brunig, nous avons encore conservé quelque communication avec

¹ D'après les *Souvenirs d'un officier fribourgeois, 1798-1848*, par H. de SCHALLER, conseiller d'Etat. 2^e édition, Fribourg 1890.

nos alliés du centre et nous en profitâmes pour leur demander une prompte diversion. Le général avait, de son côté, envoyé par les montagnes le jeune Oberson, précepteur des enfants de Reynold, en Valais, afin de convenir avec le général de Kalbermatten d'un signal qui serait donné de Châtel-Saint-Denis et auquel on répondrait de Saint-Gingolphe. Ce signal fut donné dans la journée du 8, ainsi que dans la nuit du 9 au 10. Les feux du Valais répondirent aux feux fribourgeois, mais personne ne bougea. Ce ne fut pas la faute du colonel de Kalbermatten. Le Conseil d'Etat du Valais lui avait donné pleins pouvoirs pour défendre les limites de son canton, mais il ne pouvait dépasser la frontière pour porter secours à ses alliés, sans une autorisation expresse du gouvernement. C'était absolument contraire à l'art. 2 du traité d'alliance. Kalbermatten, qui disposait de 17,000 hommes, pouvait aisément détacher 5 à 6,000 hommes, culbuter la brigade Nicollier, réduite en ce moment à 2,000 hommes par le licenciement provisoire de quelques bataillons de réserve, et apparaître sur les derrières de la brigade A'Bundy, pendant que, selon les idées que j'avais émises en commission de défense, nos troupes concentrées auraient attaqué isolément les brigades Bourgeois ou Veillon. Kalbermatten sollicita du Conseil d'Etat l'autorisation de marcher au secours de Fribourg. Celui-ci, pour gagner du temps, décida d'en référer au Conseil de la guerre siégeant à Lucerne. Cette conduite était d'autant plus inconcevable qu'une lettre de l'avoyer Weck, du 5 novembre, demandait expressément au Conseil d'Etat du Valais de donner l'ordre d'attaquer le canton de Vaud. Le 10, le même magistrat écrivait au brigadier de Cocatrix pour le supplier d'attaquer sans retard, mais le Conseil d'Etat trouvait que le moment n'était pas encore venu. Le 14 novembre au soir, sur les instances les plus vives du Conseil de la guerre du Sonderbund, il se décida enfin à donner cet ordre si ardemment attendu, mais il était trop tard. Le général de Kalbermatten, président du Conseil d'Etat, fit insérer au protocole une protestation contre des procédés si peu conformes aux engagements solennels de l'alliance. Les officiers des bataillons de Roten et Pignat, au nombre de 29, signèrent de même une énergique adresse au Conseil d'Etat de leur canton, pour protester contre la tache qu'on avait infligée au nom valaisan, en refusant de prononcer à temps le mot : *Vorwärts*.

Les troupes des cantons du centre firent, vers le 8 novembre, une diversion au delà du Saint-Gothard, dans l'espoir de gagner

le canton du Tessin au parti de l'alliance, et le 12 une invasion avortée dans le Freienamt, où l'on croyait pouvoir compter sur le concours efficace des populations catholiques de l'Argovie. Tout cela nous prouvait de plus en plus que nous n'avions rien à attendre de nos alliés et que nous en étions réduits à nos seules forces.

Pendant que la division Rilliet s'avavançait sans obstacles jusqu'aux portes de Fribourg, la division Burckhardt envahissait notre territoire par Laupen et Morat, ayant pour objectif la vallée de la Sonnaz en dessous de Pensier. La brigade Hauser de la division Donatz et la brigade Muller escortaient le parc d'artillerie de réserve sur la route d'Avenches à Payerne et servirent de soudure aux 1^e et 2^e divisions. Enfin, la division de réserve bernoise, sauf la 4^e brigade laissée en garnison à Berne, entra dans le district allemand par Laupen et Neuenegg. Un bataillon fut détaché à Schwarzenbourg pour faire croire, par son feu bruyant, à une attaque de ce côté. Les forces dirigées contre Fribourg étaient donc considérables. En voici les chiffres officiels :

1 ^{re} division Rilliet : 3 brigades d'élite, plus 6 bataillons de réserve et 3 compagnies de carabiniers qui occupèrent les districts envahis, enfin les corps de volontaires qui attaquèrent la vallée de la Haute-Gruyère par La Tine et la dent de Jaman	13,870 h.
2 ^{me} division Burckhardt.	12,300 »
3 ^{me} » Donatz : brigades Hauser et Muller avec le parc de réserve	4,030 »
7 ^{me} division Ochsenbein, moins la garnison de Berne	7,816 »
Total	<u>38,016 h.</u>

avec 70 pièces d'artillerie dont 14 pièces de 12, 6 obusiers de 24 et 8 obusiers de 12, sous le commandement en chef du colonel Denzler. Après la défection des Moratois, nous avons à leur opposer 5,115 hommes secondés par environ 8,000 landsturms, mais nos troupes étaient pleines de confiance et d'ardeur. Un incident imprévu, qui venait de se passer dans ma brigade, était de nature à exalter au plus haut degré ces nobles sentiments.

Dans la nuit du 7 au 8 novembre, le chasseur Vuarnoz du 2^e bataillon se trouvait aux avant-postes d'Angstorf, lorsqu'un coup de feu partit de derrière un chêne situé à 88 pas devant lui. Il fut presque renversé du coup et sentit quelque chose de froid glisser le long de son pantalon, mais il eut encore la présence d'esprit de tirer son coup de fusil et de se replier sur la senti-

nelle voisine. Ses camarades accoururent aux coups de feu et constatèrent qu'une balle avait passé entre les doigts de la main droite de Vuarnoz, croisée sur sa poitrine, qu'elle avait traversé sa capote, son gilet et sa chemise, s'était aplatie, en prenant une légère empreinte, contre une petite médaille de la Sainte-Vierge que portaient tous les officiers et soldats de la division et qu'elle était enfin tombée au pied de Vuarnoz sans lui faire aucun mal. Le coup de fusil avait été tiré par un domestique bernois qui parvint à s'évader.

Ensuite d'ordre du Conseil d'Etat, il fut dressé procès-verbal de ce qui venait de se passer par MM. Marro, capitaine ; Rollinet, lieutenant ; P. Florentin, aumônier ; Siffert, chirurgien, et les sept soldats du poste, avec contre-signature du major Bondallaz et du lieutenant-colonel Appenthel. Les chirurgiens Grütter, Muggly, Siffert et Bochud dressèrent le même jour, 8 novembre, une déclaration médicale analogue. Le tout fut placé sous les yeux de Mgr Marilley, évêque de Lausanne, qui constata par lettre publique : « ce fait bien propre à encourager de plus en plus les » fidèles dans une lutte entreprise pour maintenir les droits sa- » crés de la justice et de la religion. » On comprend l'effet prodigieux que fit sur les masses la rapide propagation de cette nouvelle.

Le Conseil d'Etat, voulant profiter de ces excellentes dispositions, cita à sa barre le général de Maillardoz pour qu'il eût à justifier de son inaction. Cette démarche était encore motivée par un message confidentiel, adressé de Lucerne à l'avoyer de Forell, dans lequel le général de Salis insinuait que Maillardoz nous trahissait. Une supposition aussi fâcheuse était basée sur la démarche que le Dr Steiger, de Lucerne, avait faite-avant le début des opérations auprès de Maillardoz, en lui faisant entendre que s'il voulait s'engager à ne faire aucune entreprise militaire hors du canton, on se bornerait à observer Fribourg, pendant qu'on agirait sur la Suisse intérieure. Le général, péniblement affecté de cette proposition, eut le tort de n'en point parler au gouvernement ni à ses amis. Il fit répondre à Steiger qu'il était décidé à faire son devoir et refusa nettement d'entrer en matière sur ces propositions. Mais les pourparlers transpirèrent à Lucerne, où l'on n'aimait pas Maillardoz. Cela suffit pour motiver la communication dont je viens de parler et qui demeura secrète. Mis en demeure de s'expliquer sur son plan de défense, le général se plaignit amèrement du peu de confiance qu'on lui témoignait soit à Lucerne,

soit à Fribourg ; il énuméra les forces de l'ennemi, ses faibles ressources, l'usage qu'il en avait fait et qu'il comptait en faire, mais il ajouta que des opérations importantes avaient lieu en dehors de ses ordres et sans son assentiment. C'est ainsi que le landsturm de Cormondes, placé cette fois-ci sous les ordres du lieutenant Hayoz, de Guschelmuth, avait refusé d'occuper l'excellente position de Breille, où il devait défendre des abatis et des tranchées très fortes, et avait préféré traverser la Sarine pour se joindre au landsturm allemand. Les landsturms de Rue et de Romont, accompagnés par le major Dénervaud, préfet de Rue, au lieu de harceler l'ennemi qui débouchait de Romont, Rue et Billeus, venaient d'arriver en masse à Fribourg, où l'on commençait à manquer de vivres : ils stationnaient dans l'inaction au pré de l'hôpital. Enfin, les landsturms de Châtel, de Bulle et de la Gruyère, conduits par le major Moret et son adjudant le jeune Oberson, dont il a déjà été parlé, au lieu de défendre le défilé de Vaulruz, de se replier lentement sur le Gibloux, de provoquer une sortie des troupes fribourgeoises pour livrer un combat sur les hauteurs de Bi-Boux ou d'Avry-devant-Pont, avaient pris la route de Fribourg sans en avoir demandé l'autorisation, détruit de leur chef le pont d'Hauterive et déjoué toute combinaison militaire. Dans de semblables conditions, il ne restait plus qu'à attendre l'ennemi derrière les retranchements de la capitale. Après cet exposé, Maillardoz ajouta que son devoir était de donner sa démission pour laisser à de plus capables que lui le soin de sauver la position. L'avoyer se rendit immédiatement auprès de lui pour le remercier de ses explications et le prier de ne pas céder à un moment d'irritation. Moi-même qui avais assisté à cette pénible scène, je courus au bureau de la guerre pour représenter à mon vieux camarade d'armes qu'il lui était impossible de donner sa démission en présence de l'ennemi. Le général céda à ces instances et consentit à tenter le soir même une attaque sur Payerne. La brigade Albiez se prépara à faire cette marche de nuit, qui aurait certainement réussi, puisqu'en ce moment la route de Payerne était totalement dépourvue de troupes fédérales et que le grand parc d'artillerie était encore sur la route d'Avenches. Malheureusement, la ville entière connaissait dans l'après-midi le projet de sortie. L'armée fédérale en fut informée par ses espions et la brigade Albiez resta dans ses quartiers.

Le 12 au soir nous étions entourés d'un cercle de fer et les avant-postes de l'armée fédérale bivouaquaient à quelques cen-

taines de pas de nos lignes. La batterie de la Chassotte tira sur eux les premiers coups de canon. Le 13, j'apprenais l'arrivée de l'avant-garde bernoise à Berg et à Pontels et les rapports fréquents du commandant Surbeck ne me laissaient aucun doute sur les forces imposantes du colonel Ochsenbein. J'envoyai alors l'adjudant de Diesbach au général pour lui demander du renfort. Il m'expédia 600 hommes de landsturm de la Gruyère, belle troupe assez bien armée, mais avec laquelle je pouvais difficilement prendre l'offensive à plus d'une lieue de mes positions, quelles que fussent les instances de quelques jeunes officiers, qui brûlaient de se mesurer avec l'ennemi. Je songeai un moment avec le major Chollet à traverser la Sarine au Staad avec mes meilleures troupes et à tomber à l'improviste sur les derrières de la division Burckhardt, qui campait aux Moulines, à Cormagens et à La-Corbaz. Cette opération s'écartait trop de mes instructions pour l'entreprendre sans l'assentiment du général, qui aurait dû en même temps faire une sortie par Lavapéchon et la Chapelle-Rouge.

Sur ces entrefaites arriva l'ordre formel de suspendre toutes les hostilités, parce que le Conseil d'Etat venait d'entrer en négociations avec le général Dufour. Celui-ci, arrivé le 12 à Morat, accompagné des colonels Frey-Hérosé et Zimmerli, avait écrit de Courtepin, le 13 à 7 heures du matin, au Conseil d'Etat pour lui faire connaître les forces de l'armée fédérale et l'engager à éviter les horreurs d'un combat par trop inégal, en acceptant une capitulation honorable et en se soumettant aux ordres de la Diète. Il attendait une réponse à Grolley, où il allait fixer son quartier-général. Dufour comptait la veille se rendre dans cette localité par Avenches, mais il n'avait qu'une faible escorte et les bois étaient infestés de landsturms. Il jugea prudent de retourner à Morat, de se rendre le 13 à Pensier, où se trouvait le quartier-général de Burckhardt, et de gagner la route de Belfaux en suivant les sentiers de la rive gauche de la Sonnaz. Il faillit être enlevé par une patrouille de nos carabiniers, postée dans les ravins du Tiguellet, sous les ordres du lieutenant Charles Techtermann et du sergent-major Louis Egger.

Le lieutenant de Cerjat, porteur de la lettre de Dufour, avait été reçu aux avant-postes d'Agy par le capitaine Brodard et il fut introduit à la Chancellerie pour attendre la réponse du gouvernement. Les membres du Conseil présents à Fribourg s'étaient réunis à la hâte et avaient décidé de demander un armistice afin

de pouvoir réunir le Conseil d'Etat au complet, quatre de ses membres se trouvant à l'armée. Le chancelier Von der Weid fut délégué dans ce but auprès du général Dufour et il partit en toute hâte avec M. de Cerjat et le trompette de cavalerie Winckler, pour Pensier, où il supposait trouver encore le général Dufour. Mais arrivé au pont de la Sonnaz, il apprit que celui-ci était en route pour Belfaux. Il prit donc le chemin de Formangueires, non sans essayer quelques coups de feu du landsturm qui occupait le bois de la Faye. Il parvint à rejoindre le général à Belfaux et obtint un armistice jusqu'au lendemain 14 à 7 heures du matin, puis il se rendit en toute hâte à la Chancellerie, où le Conseil d'Etat venait de se réunir au complet, à l'exception de M. Perroud qui se trouvait à Neuchâtel pour négocier un emprunt. Il était 2 heures de l'après-midi. Les principaux chefs militaires, le général Maillardoz, les brigadiers Albiez et Moret, les commandants de Monney et Surbeck, les commandants de l'artillerie Ammann et Chollet, le commandant de place Weck, avaient été introduits. Techtermann et moi faisons partie du Conseil. L'avoyer de Forell donna lecture de la lettre du général Dufour et il nous invita d'une voix très émue « à déclarer sur l'honneur et la conscience, si nous » pouvions résister avec quelque chance de succès aux forces » supérieures qui nous cernaient de toutes parts. » Interpellé le premier, Maillardoz répondit que, si nos alliés faisaient un mouvement pour nous dégager, nous pouvions et devions tenir ; si par contre, ce qui paraissait plus que probable, nous étions abandonnés à nos seules forces, la troupe étant admirablement disposée, nous pourrions sauver l'honneur des armes et défendre pendant quelques heures nos positions, mais sans apparence d'un succès définitif ; que c'était au Conseil d'Etat à juger s'il devait risquer les chances d'une lutte désespérée. Trois officiers seulement, les colonels Moret, Ammann et Weck estimèrent « que monobstant toute » considération militaire, il fallait repousser la force par la force » se confiant en l'assistance divine et en la sainteté de la cause » qui était en jeu. » La discussion continuait lorsque le chef d'état-major de Reinold entra brusquement dans la salle. Les avant-postes venaient de lui faire rapport que l'ennemi se préparait à attaquer nos lignes du côté de Cormanon et de Chandolan. Nous fûmes tous fort surpris de cette nouvelle, puisque à 11 3/4 heures le général Dufour avait consenti à l'armistice demandé et qu'il avait deux heures pour en prévenir ses chefs de corps. Nous comprîmes toutefois que ce n'était plus le temps de délibérer, mais

celui d'agir et nous montâmes à cheval, pour nous rendre chacun à notre poste. A peine hors de ville, j'entendis gronder le canon dans la direction de Bertigny, et je me livrai à de singulières réflexions. Après avoir parcouru l'Europe en armes, de Cadix à la Bérézina, je me retrouvais sur ces hauteurs du Stadtberg, où 45 ans auparavant j'avais déjà, dans une guerre civile, entendu les premiers coups de canon.

Nous sommes obligés de revenir aux opérations de l'armée fédérale pour comprendre les événements qui vont se succéder rapidement. Le général Dufour avait expédié de Belfaux l'ordre de suspendre les hostilités, mais nos négociateurs avaient négligé de préciser les conditions militaires de l'armistice. Dufour, arrivé à Grolley, trouva la maison de ma sœur Chollet dévastée de fond en comble par les soldats du bataillon Ganguillet (Seeland bernois) qui y avaient campé la veille au soir. Les portes et les fenêtres étaient enfoncées, les meubles brisés et dispersés, sauf quelques matelas relégués au grenier du château, qui servirent de lit aux officiers de l'état-major. Le village était désert, les fontaines à sec. Il fallut abreuver les chevaux au ruisseau de Chandon, et chercher des vivres et même des chandelles à Avenches. Ce même bataillon Ganguillet avait pillé le château de Rosières et il se rendit tristement célèbre par le sac du pensionnat des Jésuites.

Une fois installé, le général, informé de la position de ses troupes, prit les dispositions stratégiques pour la journée du lendemain. Il ordonna une attaque concentrique par les routes de Romont, de Payerne et de Morat, mais l'effort principal devait porter sur Pérolles, par où l'on espérait tourner les points fortifiés et couper la communication des ouvrages extérieurs avec la ville. Le colonel Frey-Herosé avait obtenu, par l'entremise des réfugiés à Berne, le plan de nos fortifications. C'était chose facile, puisqu'elles avaient été jusqu'au mois d'octobre ouvertes à chacun et qu'avec l'excellente carte topographique de Striensky, on obtenait l'indication exacte des hauteurs et des distances. Le général Dufour, connaissant nos moyens de défense et les dispositions du peuple fribourgeois, s'attendait à une résistance désespérée ; aussi, il avait-il accumulé toutes ses réserves et ordonné au colonel du génie Gatschet de dresser des batteries de gros calibre pour éteindre les feux des redoutes, pendant que la division Ochsenbein ferait une fausse attaque sur la rive droite de la Sarine.

Le colonel Rilliet était arrivé le 12 novembre au soir à Matran avec la brigade Bourgeois. La brigade Veillon débouchait au même instant de la route de Seedorf ; les troupes fédérales avaient cru d'abord que c'était une colonne fribourgeoise qui apparaissait sur ces hauteurs et avaient eu un moment de sérieuse inquiétude. Enfin le colonel A'Bundy, arrivé le dernier, bivouaquait à Villars avec la 3^e brigade. Rilliet comptait attaquer, le 13 au matin, le château de Pérolles avec les 1^{re} et 3^e brigades, laissant la 2^e en réserve à Villars. Il avait dans ce but donné l'ordre d'occuper la lisière des bois de Cormanon et de Moncors et avait rappelé à lui le bataillon Grandjean, qui avait pris en éclaireur la route de Belfaux. En se rendant à cette nouvelle destination, les hommes de ce bataillon enfoncèrent les portes de ma maison de Corminbœuf et ils commençaient à se livrer au pillage lorsque la compagnie Baldinger du bataillon argovien Belliger, chargée d'établir le contact entre la 1^{re} et 2^e division, fit évacuer le village. Le bataillon genevois Reymond et la compagnie de carabiniers Jeanin occupèrent vers le midi le bois de Cormanon et placèrent leurs avant-postes au débouché de la forêt. A la vue de ce mouvement en avant, l'alarme fut donnée à Bertigny. Le major Perrier se présenta en parlementaire au lieutenant-colonel Barmann pour lui annoncer qu'un armistice était conclu et que tout mouvement de troupes devait instantanément cesser. Rilliet y consentit, mais à la condition que le bois des Daillettes, qui était à sa droite, fût évacué par le landsturm. Au même instant, le colonel du génie Gatschet se présenta à son quartier-général, pour lui faire connaître les dispositions prises par le général en vue de l'attaque remise au lendemain, mais sans lui parler de l'armistice conclu.

Le colonel Rilliet maintint donc l'ordre déjà donné de fouiller le bois des Daillettes afin d'assurer ses flancs. Nos troupes, qui avaient passé cinq nuits brumeuses au bivouac, avaient profité de la suspension d'armes pour rentrer à tour de rôle en ville, se réchauffer et se reconforter. Les chefs chargés de la garde de nos positions ne voyaient pas sans inquiétude l'ennemi déboucher de la forêt et menacer leur gauche. Outre les troupes qui occupaient le bois de Cormanon, en face de la redoute de Bertigny, on vit le bataillon Monachon s'avancer en tirailleurs vers le bois des Daillettes avec la compagnie de carabiniers Delarageaz, puis la brigade tout entière du colonel Veillon se déployer en deçà de Moncors, sur la route de Prez à Fribourg et jusqu'à Chandolan.

Le lieutenant-colonel Muller se hâta de prévenir le colonel Albiez de ces mouvements insolites et il dépêcha le major Alphonse de Diesbach aux avant-postes vaudois pour les prévenir que, malgré l'armistice, nous serions obligés de commencer le feu, si les troupes ne rentraient pas immédiatement dans leurs positions primitives. Le capitaine de carabiniers Eytel et le capitaine de grenadiers Rossey, qui se trouvaient aux avant-postes de la 3^e brigade, avouèrent que le colonel Rilliet leur avait fait part de la conclusion de l'armistice, mais qu'il fallait entendre l'ordre de suspension des hostilités en ce sens que le bois des Daillettes fût en tout cas fouillé et évacué par les troupes fribourgeoises. Ces déclarations étaient loin d'être rassurantes et les parlementaires n'étaient pas encore rentrés dans leurs lignes que trois coups de feu partirent du bois de Villars. Ce fut le signal du combat.

Nos soldats, demeurés jusqu'à ce moment l'arme au bras, étaient impatients d'arrêter la marche de l'ennemi. Les lieutenants Marc Wuilleret et Louis de Castella avec une partie de la compagnie Maillard, se déploient en tirailleurs jusqu'à la croix de Bertigny. En même temps, le lieutenant Xavier Neuhaus, qui commandait l'artillerie du fort, pointe avec beaucoup de sang-froid ses canons sur la batterie Haubenreiser, qui venait de prendre position en avant du bois de Cormanon, et le premier boulet emporte le bras des artilleurs Vincent et Savary. « Artilleurs, ne bougez pas, s'écrie le colonel Delarageaz ; les boulets ne viennent jamais deux fois à la même place. » Au même moment, un boulet brise la roue d'une pièce et abat un cheval ; un troisième tue le caporal Moret. La batterie vaudoise est obligée de changer de position. Pendant que ceci se passe à Cormanon, le bataillon Monachon, ainsi que les carabiniers Jeannin et Delarageaz, attaquent le bois des Daillettes confié à la garde de 400 hommes de landsturm de Farvagny, dont une centaine seulement étaient armés de fusils. Pris à l'improviste par un feu nourri, ils se débandent, entraînant dans leur retraite précipitée le demi-bataillon Fégely, réduit en ce moment à 250 hommes. Tous ensemble, abandonnant une position de la plus haute importance, arrivent en désordre sur les Places. Le lieutenant Paul de Castella, frère de Louis, cherche en vain à rallier son monde ; il parvient du moins à sauver le fourgon de munitions. Heureusement les soldats du bataillon Muller, les hommes du landsturm de Fribourg, conduits par leur chef Monney, et les carabiniers de Cosandey font meilleure contenance sur le plateau de Bertigny et de Saint-

Jacques. Les boulets de l'ennemi qui pointait trop haut, passent au-dessus de leur tête et vont se perdre au delà d'Agy et de Grandfey. Les 26 canonniers de Bertigny ne cessent d'inquiéter les colonnes d'attaque; le lieutenant Jules de Maillardoz tente de les seconder au moyen de batteries du Guintzet, mais il est obligé d'éteindre son feu pour ne pas cribler d'obus nos propres combattants, qui continuent à tirailler bravement sur les glacis. Le colonel Veillon piqué au vif ordonne enfin l'assaut de la redoute. Le bataillon Bollens, flanqué de la compagnie Eytel et suivi de près par le bataillon Frédéric Grandjean, s'avancent au pas de charge, tambour battant et l'arme au bras, jusqu'à 30 mètres de la redoute. Neuhaus charge à mitraille son obusier et attend l'assaut de la colonne d'attaque. Le coup part effroyable, vomissant la mort dans les rangs de la compagnie de grenadiers Rossy, qui était déjà arrivée jusqu'au bord du fossé. « La redoute est minée, » s'écrie une voix parmi les assaillants; ceux-ci hésitent, commencent à rétrograder et battent en retraite après avoir reçu un second coup de mitraille. Ils sont en outre pris en écharpe par le feu de nos soldats et s'empressent de regagner le bois de Moncors qu'ils n'auraient jamais dû franchir. La compagnie Cosandey les poursuit à une grande distance avec beaucoup d'entrain. Si en ce moment et malgré la nuit tombante le colonel Albiez, qui venait de rentrer aux Bonnfontaines, était monté à cheval; si, avec les bataillons de guerre Castella, Egger, Gottrau et Landerset qu'il avait sous la main, avec la compagnie de cavalerie d'Alt qui était disponible, avec la batterie de la Chassotte qui, sans en avoir reçu l'ordre, venait de se retirer au pré de l'hôpital, il avait attaqué vigoureusement la brigade Veillon, il pouvait la refouler jusqu'au delà du Bugnon, puis tourner le bois de Cormanon, couper en deux la brigade A'Bundy et acculer la brigade Bourgeois dans les bas-fonds de Matran. Ce retour offensif était d'autant plus aisé que le colonel Rilliet, se rendant à l'appel du général Dufour, se trouvait en ce moment à Corminbœuf. De retour dans la soirée, il constata pas mal de désordre dans sa division et trouva les batteries Muller et Empeytaz abandonnées en plein champ près de Villars. De notre côté, nous étions suffisamment gardés, pendant cette opération qui aurait pu changer le sort de la campagne, par la brigade Moret, le bataillon Muller et la garde d'Etat accourue à Bertigny au bruit du canon. Maillardoz s'était rendu au Guintzet avec le capitaine d'Affry; il se crut obligé de respecter l'armistice et lorsque, dans la nuit

du 13 au 14, le major Perrier vint lui proposer de reprendre la position des Daillettes, il ajourna encore tout mouvement jusqu'au lendemain matin à 7 heures. Le combat de Saint-Jacques avait cessé avec la nuit. Nous avions perdu deux morts, Pittet Claude, et Gendre de Lossy, un blessé, l'artilleur Neuhaus de Chevrilles. Les troupes vaudoises accusaient 8 morts (1 artilleur, 2 carabiniers et 5 grenadiers) ; 58 blessés, dont 2 artilleurs, 7 carabiniers, 49 sous-officiers et soldats d'infanterie. Les Jésuites attachés aux ambulances se répandirent aussitôt sur le plateau de Bertigny pour recueillir et soigner les blessés des deux camps, sous la direction des docteurs Longchamp et Volmar, qui les firent transporter au Collège.

Pendant que ces événements se passaient sur la rive gauche de la Sarine, j'étais rentré à mon quartier-général du Bruck, où le lieutenant-colonel Weck, le plus ancien officier de la brigade, avait fait prendre les armes aux troupes dans la prévision d'une attaque de la division bernoise. En effet, nous apercevions pour la première fois des masses profondes de tirailleurs qui sortaient des bois d'Angstorf et de Lustorf. J'envoyai le capitaine de Forell en parlementaire aux avant postes, pour les aviser de la suspension des hostilités. De son côté, le général Maillardoz avait, avant midi déjà, expédié au colonel Ochsenbein son aide de camp Reynold, pour lui annoncer que l'on allait signer un armistice et le prier de rester dans ses positions jusqu'à ce qu'il en eût reçu l'avis du général Dufour. A son passage à Guin, Reynold eut à essuyer quelques coups de fusils du landsturm, sans toutefois être atteint. On commençait déjà à crier à la trahison et toute communication avec l'ennemi paraissait suspecte. Arrivé à Pontels, il dut changer de cheval et fut conduit les yeux bandés jusqu'à Laupen, où il remit sa communication au colonel Ochsenbein. Comme elle était écrite au crayon, celui-ci ne voulut pas y ajouter foi; il garda le parlementaire auprès de lui jusqu'à ce qu'il eût reçu du grand quartier-général la confirmation de cette nouvelle. Il avait cependant consenti à suspendre la marche en avant de ses troupes et nous passâmes la nuit dans un calme parfait. L'aspect des feux de bivouac des deux armées, qui s'étendaient sur un espace de trois à quatre lieues, avait quelque chose d'imposant. Nos soldats se recueillaient dans la prière et recevaient l'absolution générale de leurs aumôniers en prévision de la bataille du lendemain, car nul ne se doutait de ce qui se passait en ce moment à la Chancellerie.

Les membres du Conseil d'Etat, qui avaient siégé toute la nuit, étaient très perplexes, après avoir entendu les opinions des chefs militaires, réunis en conseil de la guerre. Les conseillers Weck, Fournier et Hayoz penchaient pour la résistance à outrance ; la majorité des membres présents se décida à accepter les offres du général Dufour et à négocier avec lui une capitulation, mais personne ne voulut se charger de cette mission ingrate. On dut faire appel au dévouement de M. Philippe Odet, syndic de Fribourg, et Ignace Müsslin, auditeur général de l'armée. Ces plénipotentiaires arrivèrent avec beaucoup de difficulté, à travers les abattis d'arbres et les obstacles de tout genre, à Belfaux le 14, vers 6 heures du matin. Le général Dufour les rejoignit à la maison Buman et les conditions de la capitulation furent débattues pendant que les troupes fédérales prenaient leurs dernières positions d'attaque et que la grosse artillerie défilait dans le village pour aller occuper les emplacements qui lui étaient assignés. La capitulation statuait en premier lieu la renonciation à l'alliance du Sonderbund. Les troupes fédérales occuperaient les forts extérieurs dans la matinée du 14 et la ville dans l'après-midi. L'Etat de Fribourg licencierait immédiatement ses troupes et le landsturm déposerait ses armes à l'arsenal. L'article 3 statuait, en outre, que les troupes fédérales garantissaient la sûreté des personnes et des propriétés et *préteraient main forte aux autorités constituées pour le maintien de l'ordre public*. Nous verrons comment cette clause fut observée.

Aussitôt après le retour de ses délégués, le Conseil d'Etat envoya bride abattue une ordonnance de cavalerie aux Bonnefontaines, pour remettre à Maillardoz l'ordre suivant : « Monsieur le » général ne commettra aucune hostilité, le gouvernement venant » de conclure une capitulation. » Maillardoz, demeuré absolument étranger à ces négociations, se rendit à la Chancellerie, prit connaissance du texte de la capitulation et déclara qu'il ne se chargeait pas de son exécution, spécialement pas du désarmement du landsturm. « Que ceux, ajouta-t-il, qui ont contribué à exalter la » la tête de ces braves gens, aillent maintenant tenter de les désarmer. Pour moi, je me considère comme licencié et je me retire. » Il se rendit en effet chez le conseiller d'Etat Landerset, d'où il sortit le 16 novembre pour quitter à tout jamais le canton ¹.

¹ Philippe de Maillardoz, né à Fribourg le 6 novembre 1783, mourut à Lucerne en juin 1853.

Le conseiller d'Etat Hubert Thorin, prenant à son adresse les dernières paroles de Maillardoz, arriva vers 7 1/2 heures du matin au Bruck, où bivouaquaient les hommes du landsturm de la Gruyère; il leur expliqua ce qui venait de se passer et les engagea à regagner sans retard leurs foyers, en passant par Bourguillon, Marly et la rive droite de la Sarine. M. Thorin était suivi de M. Balettaz, coadjuteur de Saint-Nicolas, et de plusieurs ecclésiastiques qui se répandirent dans les bivouacs, exhortant les hommes à la résignation.

Quant à moi, je n'avais reçu aucun avis direct ou indirect de la conclusion de la capitulation, ni des termes dans lesquels elle était conçue, ni des mesures que je devais prendre pour le licenciement des troupes. Le Conseil d'Etat m'avait bien prévenu, vers 6 heures, qu'il était en négociation et que toute hostilité fût soigneusement évitée. Vers 9 heures seulement, je reçus le billet suivant, écrit de la main de l'avoyer Weck et qui ne dit rien de la capitulation conclue :

Fribourg, 14 novembre 1847.

Le brigadier Schaller préviendra sa troupe qu'elle ne doit commettre aucun acte d'hostilité à l'arrivée des troupes fédérales. On maintiendra l'ordre et la discipline et aussitôt qu'il y aura un ordre à expédier, il sera adressé au brigadier à son cantonnement. Des vivres lui seront adressés pour la journée.

Le président du conseil de la guerre, à défaut des chefs militaires, R. WECK.

Les troupes pourront ce soir reprendre leurs cantonnements.

Si j'avais reçu ces ordres deux heures plus tôt, j'aurais pu rallier mes hommes et demander des directions ultérieures pour organiser leur licenciement. Mais le bruit de la capitulation ayant circulé dans le camp dès l'aube du jour, il en résulta une véritable désorganisation de l'armée. Les artilleurs quittèrent les premiers leurs pièces. Les soldats allemands se dispersèrent pour regagner leurs demeures ou se joindre au landsturm. Lorsque je me présentai devant la troupe pour la calmer, plusieurs hommes du bataillon Von der Weid braquèrent leurs fusils sur moi, et le major Bondallaz me sauva la vie en écartant leurs armes. Le spectacle de ces braves gens était navrant : les uns pleuraient, d'autres brisaient leurs armes, beaucoup criaient à la trahison et rien ne pouvait modérer leur douleur. Le bataillon Appenthel seul, malgré l'absence de son chef, restait sous les armes, parce

qu'il devait traverser la ville et les cantonnements des troupes fédérales pour rentrer dans ses foyer. Je chargeai le major Bondallaz de prendre le commandement des Broyards et de les ramener en ville drapeau déployé.

Au même instant, on vint m'annoncer que le landsturm allemand ne reconnaissait plus la voix de ses chefs et qu'on me priait de procéder à son licenciement. Je me rendis à la ferme de la Heitera, qui n'est qu'à 10 minutes du Bruck, mais arrivé dans le petit bois du Prévôt, je rencontrai un groupe de jeunes landsturms qui se ruèrent sur moi avec des menaces de mort. L'un d'eux m'avait déjà asséné un coup de crosse sur l'épaule, lorsque Jacques Weber de Saint-Loup, qui avait jadis servi sous mes ordres, me couvrit de ses larges épaules et parvint à détourner ces pauvres égarés de leur funeste dessein. J'avais déjà déposé, le 27 juillet 1847, mon testament, dans la prévision d'un sort semblable à celui des généraux d'Erlach et de Courten. Dans ce moment suprême, j'offris ma vie à Dieu, heureux si elle avait du moins pu sauver la patrie des malheurs qui allaient l'accabler. Weber m'offrit son bras et nous arrivâmes à travers les masses du landsturm jusque dans la ferme de la Heitera, où je trouvai le commandant Surbeck, le lieutenant-colonel Weck et plusieurs autres officiers prisonniers comme moi. Rien ne peut donner une idée de l'exaspération de ce millier d'hommes en armes, poussant des cris désespérés, menaçant de brûler la ville et d'exterminer leurs chefs. C'était pire qu'en 1798, où j'avais été témoin d'un spectacle du même genre. Je déclarai à leurs guides que, ne connaissant pas les termes de la capitulation, j'autorisais les hommes à rentrer chez eux, avec les armes qui étaient leur propriété, mais à condition qu'ils n'en fissent aucun usage contre l'ennemi, afin de ne pas exposer leurs villages à l'incendie et au pillage. J'ajoutai que la division de réserve bernoise avait déjà commencé son mouvement de retraite sur la Singine et que nos braves soldats pourraient rentrer dans leurs foyers sans être inquiétés. Le lieutenant-colonel Techtermann, avisé indirectement de la capitulation, licencia de même son landsturm et rentra en ville vers midi avec son artillerie. Moins heureux que lui, je passai forcément ma journée à la Heitera sans pouvoir transmettre aucune nouvelle à ma famille. Je ne rentrai à Fribourg qu'à la nuit close et je trouvai la ville encombrée de troupes fédérales.

Dès que la capitulation fut connue à Fribourg les troupes de toutes armes se répandirent en ville et l'on craignit une émeute

militaire. L'avoyer de Forell ayant trouvé au quartier-général le major Perrier, il le chargea de pourvoir au maintien de la tranquillité dans la place. En même temps, il délégua le major Girard à l'Evêché, afin de prier Mgr Marilley d'user de sa haute influence pour calmer les masses. Le bataillon allemand Egger entra en ville et forma les faisceaux sur la place de Notre-Dame, où stationnait déjà la batterie Charles Chollet. La garde d'Etat descendit de la redoute de Bertigny pour occuper la grand'garde, et la gendarmerie fut placée à l'intérieur de la Chancellerie. Enfin le capitaine d'Alt vint mettre sa compagnie de cavalerie à la disposition du Conseil d'Etat, décidé à agir selon l'occasion. Ces mesures étaient à peine prises, qu'on entendit battre la générale dans les rues et une masse confuse, à la tête de laquelle se trouvait le capitaine Uffleger, parut devant la Chancellerie, demandant à marcher à l'ennemi. On parvint à expédier les plus exaltés au Schœnberg, en leur disant que ma brigade tenait encore et que le bataillon allemand allait la rejoindre. En effet, ce beau bataillon traversa le Pont-Suspendu et fut régulièrement licencié à Tavel par le capitaine de Castella qui en avait pris le commandement. Cependant, le landsturm français encombrait encore les places publiques et menaçait de faire feu des maisons sur les premières troupes fédérales qui entreraient en ville. Sa Grandeur Mgr l'évêque, accompagné de son chancelier et d'un autre prêtre, parcourut les rues, exhortant les groupes armés à la résignation. Que de nerf il y avait dans cette mâle population et que n'aurait-on pas pu faire avec de telles troupes ! Le même sentiment religieux qui les avait soutenus dans la lutte parvint à apaiser leur douleur. Ils se rendirent à la voix de leur évêque et vinrent tristement déposer leurs armes devant l'arsenal, où le brave commandant Monney, qui avait reçu 47 blessures dans sa longue carrière militaire, versait avec eux des larmes de désespoir. Ces malheureux landsturms regagnèrent comme ils purent leurs villages ; quelques-uns furent même massacrés en route par des corps de troupes isolés.

Le général Dufour devait partir le même jour pour Lucerne où l'appelait avec instance le colonel Ziegler, à cause de l'invasion du Freienamt par les troupes du Sonderbund. En l'absence d'entente préalable avec les autorités militaires de notre canton, qui avaient refusé de s'occuper de l'exécution de la capitulation, il avait pris les mesures suivantes. Le colonel Rilliet fut chargé d'occuper le canton de Fribourg avec sa division, mais afin qu'elle

ne fût pas composée de troupes du même canton, il dut céder la brigade Bourgeois à la division Burkhardt et recevoir en échange la brigade Kurz. Un bataillon de la 1^{re} division eut l'ordre d'occuper la redoute de Bertigny, deux bataillons les portes de Romont et des Etangs. Deux bataillons de la 2^e division reçurent l'ordre d'occuper les redoutes du Guintzet et de Tory, deux bataillons de la même division, la porte de Morat; en tout sept bataillons dont quatre en ville. C'était bien suffisant, car les provisions étaient devenues excessivement rares, malgré l'activité digne d'éloges du colonel Gottrau, secondé par une commission civile des approvisionnements, nommée le 11 novembre par le Conseil d'Etat dans la personne de MM. Berguin, Mœhr et Chiffelle. Rilliet avait l'ordre de cantonner ses autres troupes dans les villages environnants, sans dépasser toutefois la route de Belfaux, où se trouvaient encore les troupes des divisions Burkhardt et Donatz; mais, au lieu d'exécuter les ordres du général, il voulut s'accorder la gloriole d'entrer à Fribourg avec toute sa division.

Vers 11 ¹/₂ heures, on vit d'abord arriver sur les Places le colonel Denzler avec deux batteries de gros calibre dirigées sur Lucerne et escortées d'une seule compagnie d'infanterie. Un coup de fusil parti de la foule exaspérée suffisait pour provoquer une catastrophe. Elle fut conjurée par le major Perrier qui, sur l'ordre tardif de l'avoyer de Forell, se rendait à Belfaux, afin de régler avec le général Dufour les points relatifs à l'occupation de Fribourg. Pendant son absence, les troupes fédérales massées aux Grand'Places entrèrent en ville par la route de Romont, musiques en tête. Cavalerie, artillerie, matériel de guerre, infanterie, défilèrent pendant plusieurs heures en masses profondes dans les rues de Fribourg et allèrent se loger dans les couvents et édifices publics, où quelques corps se livrèrent aux excès les plus regrettables. Près du tilleul, les troupes de la 1^{re} division se croisèrent avec les bataillons de la brigade Bontems (2^e division), ce qui augmenta encore la confusion. Au lieu de 4 à 5,000 hommes indiqués par le général Dufour, ce furent 14,000 hommes qui campèrent, sous divers commandements, dans une ville de 11,500 âmes. L'arrivée de bandes indisciplinées, qui suivaient l'armée dans l'espoir du pillage, et l'entrée en ville d'une compagnie de réfugiés politiques fribourgeois, sous le commandement du capitaine Tschachtly, mirent le comble au désordre. Les réfugiés se

rendirent aux prisons, afin de délivrer les insurgés de Janvier, et ils ne respiraient que réaction et vengeance. Ce fut une triste nuit pour Fribourg, privée en ce moment de tout pouvoir constitué.

Le Conseil d'Etat, après avoir ratifié la capitulation, avait en effet déposé ses pouvoirs entre les mains d'une commission provisoire, composée de MM. Musy, Landerset et Bondallaz, conseillers d'Etat; Frossard et Folly, juges cantonaux; Charles, ancien conseiller d'Etat; Noyer, préfet à Morat, et Jean Landerset, major. Ces Messieurs n'acceptèrent pas leur mission, estimant que le Conseil d'Etat n'était pas compétent pour déléguer ses pouvoirs et que le devoir de ses membres était de rester à leur poste. Réuni à nouveau dans l'après-midi, le Conseil décida donc de reprendre ses pénibles fonctions et d'écrire au général Dufour « pour lui » demander jusqu'à quel point il pouvait compter sur l'appui » que lui assurait l'art. 5 de la capitulation. » Dufour était parti et il ne put répondre à cette missive que le lendemain. Lundi 15 novembre, je reçus une convocation du Conseil qui se réunit cette fois au complet, à 9 heures du matin, et décida en l'absence du général Dufour de faire une démarche directe auprès du colonel Rilliet pour lui demander la protection des troupes d'occupation. Les délégués officiels étaient l'avoyer Weck et le lieutenant-colonel Techtermann; mais en sortant, ces Messieurs me prièrent de les accompagner, parce que j'avais personnellement connu Rilliet, au régiment des gardes suisses; au camp de Thoune en 1842, il m'avait félicité très amicalement sur la bonne tenue du bataillon Albiez. Nous nous rendîmes ensemble à l'Hôtel des Merciers, où le colonel divisionnaire avait établi son quartier-général. Il était entouré de plusieurs officiers d'état-major, entr'autres des lieutenants-colonels Veillard et Duplessis. De fort mauvaise humeur ensuite des réclamations formulées la veille par les officiers Gottrau, Von der Weid, Perrier, Adolphe de Diesbach, au sujet des excès des troupes fédérales, il nous reçut avec froideur, déclarant qu'il ne nous connaissait pas, puisque nous avions abdiqué; que nous n'étions à ses yeux que des rebelles et qu'en attendant les ordres des commissaires fédéraux, il se référerait à l'art. 6 de la capitulation, statuant que, si des difficultés autres que celles du ressort militaire venaient à surgir, elles seraient décidées par la haute Diète. Nous obtînmes cependant la promesse qu'une partie des troupes serait incessamment disloquée, afin de décharger la ville de logements militaires écrasants. Privé de l'ap-

pui de toute force militaire, le gouvernement fut forcé de se dissoudre et, au moment où je rentrais chez moi, la Chancellerie fut prise d'assaut par une tourbe de gens sans aveu, qui saccagèrent ensuite la maison Fournier, maltraitèrent plusieurs ecclésiastiques et se livrèrent à de tels désordres que le colonel Rilliet fut obligé, le 16, de proclamer l'état de siège et d'ordonner que tout individu étranger à la ville eût à la quitter à l'instant même. Plusieurs de ces forcenés avaient essayé de voler les armes du landsturm déposées devant l'arsenal, mais le colonel Gottrau, encore en uniforme le 15, les avait chassés à coups de cravache et avait requis l'assistance du commandant de place A'Bundy, qui cette fois-ci ne fit pas défaut. Informé de ces excès, le général Dufour écrivait, le 18 novembre, d'Aarau au colonel Rilliet :

Je partage votre indignation au sujet des désordres sans exemple qui ont été commis à Fribourg, malgré mes instantes recommandations. Il n'y manque que le meurtre, mais nos ennemis auront soin de l'y ajouter. Je ne crois pas qu'une bataille perdue nous eût fait plus de tort. J'approuve hautement toutes les mesures énergiques que vous avez prises pour ramener l'ordre troublé. Persistez et tâchez de vous débarrasser de tous les auteurs de troubles et de désordres, qui se soucient fort peu de l'honneur de l'armée et qui ne cherchent qu'à exercer des vengeances ou des réactions.

Agréez, etc.

C.-H. DUFOUR.

Le meurtre du chapelain Duc, à Villars--les-Joncs, par les soldats de la brigade Bontems, est venu confirmer les craintes exprimées dans la lettre du général Dufour, sans que nous fussions obligés d'y rien ajouter.

C'est cependant dans ces tristes conditions qu'eut lieu, le 15 novembre, l'assemblée populaire du Théâtre de Fribourg, présidée par le procureur Villard, l'instituteur Suchet et l'avocat Savary. Cette assemblée, composée de 300 personnes en majorité étrangères au canton, se permit, après un simulacre de discussion, de nommer un gouvernement provisoire, investi des fonctions législatives, exécutives et administratives. Ce gouvernement ainsi constitué, fut reconnu par les commissaires fédéraux Stockmar de Berne, Reinert de Soleure et Grivaz de Payerne, en l'absence, dirent-ils, d'un gouvernement régulier. Tout en rivant, au nom de la Diète helvétique, les fers du peuple fribourgeois pour une période de neuf années, ces commissaires se crurent obligés de citer à leur barre les membres du nouveau gouvernement et de leur déclarer « sérieusement et avec fermeté qu'ils ne toléreraient

› aucun acte de récrimination et de vengeance : que la mission à
› laquelle ils étaient appelés avait un but élevé et qu'ils de-
› vaient chercher à l'atteindre en gouvernant avec sagesse, en
› méritant la confiance du peuple fribourgeois et l'estime de la
› haute Diète fédérale. › C'est ainsi qu'ils s'exprimèrent dans
leur rapport à la Diète.

Le 24 novembre, Zoug ouvrit ses portes aux confédérés ; le 24 l'armée fédérale entra à Lucerne après le combat de Gislikon. où Salis et son aide de camp, Henri de Diesbach, furent blessés ; le 25, Unterwalden ; le 26, Schwyz ; le 27, Uri capitulèrent. Le 29 novembre, le Valais, dans lequel Siegwart, Bernard, Meyer le colonel Zen Clusen, le chanoine de Rivaz, Philippe de Reynold avaient espéré continuer la lutte, capitula malgré les sollicitations des agents de la France et de la Prusse, qui lui demandaient encore un terme de 24 heures. Le Sonderbund avait vécu et avec lui les gouvernements qui l'avaient conclu.

Je n'ai pas à m'occuper des événements qui suivirent ces dates douloureuses, puisque ma carrière publique était terminée. Je fus cependant amené à signer la déclaration ci-dessous qui me fut présentée par le capitaine Philippe de Diesbach :

A la Rédaction de l'*Allgemeine Zeitung* :

Fribourg (Suisse), 18 décembre 1847.

Monsieur le Rédacteur,

Indignés des inculpations auxquelles M. le général de Maillardoz se trouve en butte de la part de quelques journaux, dont quelques-uns vont jusqu'à l'accuser hautement de trahison, les officiers sous-signés qui ont servi sous ses ordres, mûs par une intime conviction, se font un devoir et un honneur de repousser énergiquement ces odieuses calomnies.

Recevez, etc.

J. SCHALLER, ancien inspecteur général ; colonel ALBIEZ ; WICKY, lieutenant-colonel de cavalerie ; F. PERRIER-LANDERSET, major du génie ; Phil. DE DIESBACH, major ; J. CHOLLET, major d'artillerie ; MONTENACH, lieutenant-colonel ; Alf. D'ALT, capitaine de cavalerie ; Ed. GIRARD, major ; Rod. DE CASTELLA, commandant de bataillon ; APPENTHEL, lieutenant-colonel ; Ed. BUMAN, major ; Simon GRISSET, de Forell, capitaine ; Philippe D'AFFRY, capitaine de cavalerie, officier d'ordonnance.

Selon notre conviction sincère et celle de plusieurs autres officiers, en ce moment absents du pays, le général de Maillardoz n'avait pas cru à une guerre contre la Confédération ; il avait commis des fautes ; il avait surtout manqué de confiance en lui-même et en ses soldats, mais un vieux militaire ne peut ternir sa longue carrière par une trahison que rien n'aurait pu justifier. Salis-Soglio, Ab Yberg attendirent comme lui l'ennemi derrière leurs lignes de fortification et comme lui ils amenèrent la capitulation des gouvernements qui leur avaient confié la défense de leur cause, sans être accusés de trahison. Kalbermatten fit de même par ordre de son gouvernement. En conseil de la guerre du Sonderbund, Siegwart Muller et Ph. Reynold seuls montrèrent de l'énergie et cependant leurs collègues ne furent pas accusés de trahison.

Les frais de guerre de la Confédération, s'élevant à 5,047,400 (indépendamment de ceux qui avaient été supportés par les cantons de l'alliance), furent répartis entre ces sept cantons selon l'échelle fédérale. Fribourg eut à payer pour sa part 1,525,200 l. s. avec faculté de se récupérer contre les principaux coupables de la résistance aux ordres de la Diète. Le nouveau gouvernement de Fribourg profita de cette clause pour promulguer, le 20 mai 1848, un soi-disant décret d'amnistie, en vertu duquel fut dressée, le 7 septembre suivant, par simple voie administrative, une liste de confiscation répartissant la somme de 1,600,000 l. s. sur les auteurs et fauteurs du Sonderbund. J'avais l'honneur de figurer sur cette liste pour une somme de 6,000 livres.

N'ayant plus rien qui me retint à Fribourg, je résolus de me retirer dans ma propriété de Corminbœuf, pour y vivre dans le recueillement et me préparer à une vie meilleure.

Nous terminons ici les extraits des *Souvenirs* du général Schaller, réservant pour un numéro ultérieur quelques annotations et rectifications relatives surtout aux opérations de novembre 1847 devant la ville de Fribourg. (Réd.)

1871-1891.

Ce mois de février évoque pour la génération actuelle de la Suisse d'émouvants souvenirs. Il nous offrait, il y a vingt ans, le tragique spectacle d'une grande armée, l'armée française de l'in-